

# Cercle IFRS

(1/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 4 demi-journées  
Distanciel : 4 demi-journées  
Soit 14h au total

### PRIX

Présentiel : 2 700 € HT / personne  
Distanciel : 2 700 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

<https://www.kpmgacademy.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable des normes comptables ou de la consolidation en environnement IFRS, directeur comptable groupe

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances techniques
- Connaître l'actualité des normes IFRS pour être en mesure d'anticiper les opportunités, maîtriser les risques et structurer sa veille
- Partage d'expérience entre professionnels

### DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Une démarche méthodique et structurée pour une application immédiate
- La personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Le support de présentation est remis à chaque participant
- Un questionnaire permettra d'évaluer les connaissances acquises

### RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

## PROGRAMME

### 1ÈRE PARTIE : REVUE DE L'ACTUALITÉ IFRS

Chaque session comprend une présentation des actualités IFRS :

- Derniers sujets à l'agenda du Comité d'interprétation des IFRS, points sur les dernières discussions de place, derniers amendements de normes et suivi des projets de recherche.

### 2ÈME PARTIE : THÈMES TECHNIQUES\* :

#### TRIMESTRE 1 - DIFFICULTES D'APPLICATION LIEES A LA COMPTABILISATION DES MISES EN EQUIVALENCE

- Retour sur les difficultés d'application récurrentes d'IAS 28 (problématiques liées à l'acquisition, aux transactions réciproques, aux pertes comptabilisées par les entités, aux informations à fournir, ...)
- Mise en perspective avec les sujets abordés dans le cadre du projet de recherche

#### TRIMESTRE 2 - CLASSEMENT ET EVALUATION SELON IFRS 9

- Retour sur les difficultés pratiques
- Feedback sur l'avancement de la post-implementation review

# Cercle IFRS

(2/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 4 demi-journées  
Distanciel : 4 demi-journées  
Soit 14h au total

### PRIX

Présentiel : 2 700 € HT / personne  
Distanciel : 2 700 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

<https://www.kpmgacademy.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## PROGRAMME

### TRIMESTRE 3 - PRIMARY FINANCIAL STATEMENTS

- Evolution du format des états financiers
- Anticipation des enjeux liés à ce changement

### TRIMESTRE 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : A QUELLES EVOLUTIONS S'ATTENDRE ?

- Traitement des projets en développement Agile
- Informations complémentaires à fournir dans le cadre du projet Goodwill et Impairment
- Statut sur les projets de recherche dont celui de l'EFRAG sur les immobilisations incorporelles

*\* Les thèmes techniques sont présentés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualité normative et/ou des souhaits des participants.*

